Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 077-257703546-20261007-040_10_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE
TORCY
CANTON DE
OZOIR-LA-FERRIERE

SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE
TOURNAN-EN-BRIE

délégués - en exercice	97
- présents	71
Pouvoirs	02
Total votants	73

Affaire n° 040/10-2026

FIXATION DES TARIFS D'ACCES AUX BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES DE LA DECHETTERIE DE PONTAULT-COMBAULT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'An deux mil vingt-six le mercredi 7 octobre à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 29 septembre 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :
Jonathan WOFSY, Pascale PRUNET, Christophe COULOUMY, Sophie RIBREAU-STABILE titulaires, Fabrice PIOCELLE, suppléant non votant

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :
Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Thierry COCHARD, Éric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOÛT, Jean-Michel METIVIER, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Jean-Claude COCHET, Pascal ROBERT, Manuel CENDRIER, titulaires et Pierre MARTIN, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Philippe SPITZ, Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Aurélie MPASI, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Patrick ROSSILLI, Jonathan CHAUMONT, Frédéric VAN DAMME, Hugues MARCELOT, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Philippe BERTRAM, Michel MULLER, titulaires et Bruno CISSÉ, David VICENTE, Igor MARTIN, Virginie GILBERT, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, Yvan BOULANGER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Eric SERAFIN-BONVARLET, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Jean-Paul CHONION, Michel CALAFATO, Guillaume PROUST, Laurent SAUSSEY, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Christelle PUJO, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Pascal ROUSSEAU, Joël EVEN, Fernand BORDES, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
François BENAVENTE titulaire

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE, Alain PLAISANCE, titulaires.

Pouvoirs :
- de Lisa PERRIER à Pascal ROUSSEAU (CAPVM)
- de Laurent GAUTIER à Madani KHALOUA (CCPB)

Signé par : Jonathan WOFSY
Date : 23/10/2026
Qualité : PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 077-257703546-20261007-040_10_2026-DE

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :
Patrice SAINT-JALMES, Cécile PHAM-VAN, Rémy CHATTÉ, Gilles ROSSIGNEUX, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHOU, Elio BELFIORE, Marième TAMATIN-VARIN
Excusés : Steven GOURMAUD, Nicole VIBERT, Matthieu VERHEYDEN, Gilles GROSLEVIN

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Joël BLANCHARD, Fabrice BAPTISTA
Excusés : Bernard NENY, Arnaud FABRE, Yann LEMAULF, Marie-Claude BEAUDICHON, Nathalie ROBAEYS, Etienne LEROY, Yvana URSULET, Patrick PERCIK

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Marie-Paule DEVAUCHELLE, Gérald RAMEZ, Manuel MACHADO,
Excusés : Magali BOCHEW, Benoît SCHMIT, Adèle BELLEGO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Aline COUDERC, Arnaud MALANDAIN

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Hocine OUMARI, Farida SABEUR
Excusée : Sylvie SOUPLY, Chimène MONORAL, Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Rita KHANFOUR

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 077-257703546-20261007-040_10_2026-DE

040/10-2026 : Fixation des tarifs d'accès aux bornes de recharge des véhicules électriques de la déchetterie de Pontault-Combault

Depuis le 1er janvier 2025, l'installation d'au moins une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables est obligatoire dans les établissements recevant du public.

Afin d'être en conformité avec la réglementation, la déchetterie de Pontault-Combault est équipée de deux bornes de recharge accessibles aux horaires d'ouverture aux besoins des professionnels, des usagers de transit, mais aussi pour la flotte de véhicules électriques du SIETOM.

Avant la mise en fonctionnement de cette installation, il est nécessaire de fixer les tarifs de recharge dont devront s'acquitter les utilisateurs. Les recharges des véhicules du SIETOM ne seront pas soumis à facturation.

La facturation sera réalisée au prorata du kWh entamé.

Puissance du point de charge	Prix au kWh TTC
22 kWh	0,25 €

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu l'arrêté du 23 décembre 2020 relatif à l'application de l'article R. 111-14-2 du code de la construction et de l'habitat,

Considérant la nécessité de répondre aux besoins des professionnels, des usagers de transit, mais aussi pour la flotte de véhicules électriques du SIETOM ;
Considérant la nécessité de mettre en payant le rechargement des véhicules électriques ;

Le Comité Syndical :

- ***APPROUVE*** *la mise en paiement des bornes de recharge de la déchetterie de Pontault-Combault,*

- ***APPROUVE*** *la tarification des bornes,*

Puissance du point de charge	Prix au kWh TTC
22 kWh	0,25 €

- ***AUTORISE*** *le Président à signer tous documents afférents à cette affaire.*

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 077-257703546-20261007-040_10_2026-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 7 octobre 2026.

S.I.E.T.O.M. de TOURNAN-EN-BRIE

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Jonathan WOFSY

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr , dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.